



## Primo-accédant du secteur agricole

# Une prime pour acheter un logement neuf



**Fin de la distribution de cette aide au 30/12/2022**

## Une aide de 10 000 € pour vous aider à réaliser votre projet d'accession

### POUR QUI ?



**Salarié** d'une entreprise du secteur agricole, **primo-accédant**<sup>(1)</sup>

et



**vos revenus** doivent respecter les plafonds de ressources PSLA<sup>(2)</sup>

### POUR QUOI ?



Votre projet concerne l'achat de  **votre résidence principale** sur le territoire français

### POUR QUEL TYPE D'ACQUISITION ?



L'aide **AGRI PRIME ACCESSION** vous aide à financer **la construction ou l'acquisition d'un logement neuf y compris en accession sociale** (dont PSLA ou Bail Réel Solidaire dans le neuf)



- Le montant de l'acquisition du logement doit respecter **les prix plafonds du PSLA**<sup>(2)</sup>.
- Le logement doit respecter **les conditions de performance énergétique en vigueur**.



- **Aide gratuite** sous forme de subvention
- **Un service gratuit de conseil en financement et accession** pour vous accompagner et vous conseiller jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat
- **Cumulable**, sous conditions, **avec un prêt AGRI-ACCESSION**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Primo-accédant au sens de l'article L31-10-3 du Code de la construction et de l'habitation, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années.

(2) Consulter les plafonds de ressources et les plafonds de prix de vente en vigueur, fixés en application du PSLA (dispositif d'accession sociale à la propriété) sur notre site [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)

(3) Le résultat du test d'éligibilité ne vaut pas acceptation.

(4) Le plan de financement de votre banque doit faire état de l'AGRI PRIME ACCESSION ou alors, votre apport s'élève au minimum à 10 000 euros afin de pouvoir être assimilé à cette prime. Action Logement ne peut pas surfinancer un projet pris en charge par une banque.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.



L'aide AGRI PRIME ACCESSION et le prêt AGRI-ACCESSION sont prévus par des circulaires et distribués par Action Logement Services.